

# Je suis travailleur non salarié

**Vous êtes travailleur indépendant, artisan, commerçant, vous exercez une profession libérale, la Mutuelle de France Alpes du Sud a construit pour vous une offre spécifique, avec des prestations adaptées à vos besoins. Vous pourrez bien entendu bénéficier de la déductibilité des cotisations en « Loi MADELIN ».**

**Vous avez un ou plusieurs salariés ? Nous pouvons également vous faire une proposition vous permettant de remplir vos obligations légales avec un contrat groupe santé conforme à la réglementation.**

## Contactez nos conseillers pour plus de renseignements

Notre large gamme de prestations vous couvrira quels que soient vos besoins, selon votre situation de famille. D'une garantie qui propose le minimum mais surtout qui vous protège en cas d'hospitalisation et que vous pouvez renforcer avec des options, vous pourrez aller jusqu'à un niveau complet de couverture de haut de gamme.

Indemnités en cas d'hospitalisation, implantologie, ostéopathie, orthodontie, nous adapterons nos propositions à vos besoins.



### Les garanties



### Les options



## Les surcomplémentaires

### Des services mutualistes qui comptent !

Nous sommes à vos côtés au quotidien et pas uniquement pour vous vendre un produit.

Nous vous accompagnons dans vos démarches, nous vous faisons profiter du service de tiers-payant (pas d'avance d'argent) le plus large possible et nous sommes à votre écoute dans nos agences, ou par téléphone en ligne directe avec nos conseillers. Notre application mobile vous permettra également de gérer à tout moment et à distance un certain nombre d'opérations concernant les informations relatives à votre contrat.

Vous recevrez automatiquement votre attestation pour la déduction fiscale dans le cadre de la « Loi Madelin ».

Nous pouvons aussi vous proposer une large gamme de prévoyance afin de vous assurer un complément de revenu en cas d'interruption de travail pour maladie ou accident.

### Devenir adhérent

Par courrier, par mail ou directement en agence, adhérer à la Mutuelle de France Alpes du Sud c'est facile et rapide ! Adhérent ou non à une complémentaire santé, si vous souhaitez rejoindre la Mutuelle de France Alpes du Sud nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches.

[Je souhaite adhérer](#) 

### Agenda

Aucun événement à venir

[Tous les événements](#)

## En direct du blog Viva !

Le 23 janvier 2025

[Le nouveau carnet de santé des enfants](#)

Le 21 janvier 2025

[Accès aux soins : un fossé inquiétant pour les personnes handicapées](#)

Le 20 janvier 2025

[Vaccination obligatoire pour les infections à méningocoques](#)

Le 16 janvier 2025

[Le « Dry January » : ça marche !](#)

Le 14 janvier 2025

[« La lutte contre la fraude aux prestations sociales n'est pas motivée par des raisons financières », Vincent Dubois, sociologue](#)

Le 14 janvier 2025

[Derrière la rengaine de la fraude sociale](#)

Le 13 janvier 2025

[Grippe : 87 hôpitaux ont déclenché le « plan blanc »](#)

Le 08 janvier 2025

[Tramadol, codéïne : la prescription sur ordonnance « sécurisée » reportée au 1er mars 2025](#)

Le 30 décembre 2024

Polluants éternels : stop aux PFAS !

Le 23 décembre 2024

La pauvreté en France : un fléau persistant

**La proximité c'est être là avec vous et vos proches !**



**Mon application MFAS**



**Prévoyance particuliers**



**Notre offre globale de santé**